

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 13 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraise, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Date de convocation : 07 mars 2023

Secrétaire de séance : Etienne Careil

OBJET : Demande de subvention « Fonds vert », Salle des fêtes

La performance environnementale est la première source d'action locale susceptible d'être financée par le Fonds vert. Les trois types de projets locaux suivants en font partis :

- la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,
- le soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets et
- la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Ces trois mesures sont bien éligibles au financement par le Fonds vert. Elles visent à réduire à la fois les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles.

Les crédits du fonds vert sont gérés par les Préfets qui vont devoir sélectionner les projets présentés par les collectivités territoriales pour déterminer ceux qui sont susceptibles d'en bénéficier et à quelle hauteur.

Le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes est éligible au fonds vert.

Ce projet est divisé en 2 tranches :

- Tranche 1 : Changement de la chaudière, montant des travaux : 108 000 € HT, travaux prévus en 2023.
- Tranche 2 : Isolation thermique du bâtiment, montant des travaux : 433 678 € HT, travaux prévus en 2024.

Mme la maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter un dossier de demande de subvention auprès du préfet de la Loire dans le cadre du « Fonds vert », pour la tranche 2, avec un montant estimé des travaux de 433 678,00 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Mme la maire à faire une demande de subvention à hauteur de 100 000 €,
DIT que les crédits des études sont prévus au budget 2023,
DIT que les crédits des travaux sont prévus au budget 2024.

La maire
Céline Elie



Le secrétaire de séance
Etienne Careil

